



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Donjon - Achèvement des restaurations, mise en valeur et mise en
conformité des règles de sécurité de l'édifice - Demande de
subventions**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99376

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Bâtiments

**Donjon - Achèvement des restaurations, mise en valeur et mise en
conformité des règles de sécurité de l'édifice - Demande de
subventions**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Donjon, monument historique classé a fait l'objet de nombreuses restaurations dont certaines datent du XVIII^{ème} siècle.

Après étude préalable établie par Monsieur JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, il vous est proposé de poursuivre cette restauration par :

- la réfection et la restauration des salles Poitevine, de la salle des Echos, de la salle des poteries, de la salle des coiffes et des escaliers et dégagements.
- le déblaiement et les familles archéologiques de la fausse braie nord-est afin de remédier aux infiltrations vers la salle nord. Une passerelle de visite sera aménagée dans la fausse braie sud-ouest afin de présenter les fouilles archéologiques. Une seconde passerelle pourrait être mise en oeuvre au nord-est en fonction des découvertes.
- la réfection complète et la mise aux normes des installations électriques.
- la mise en place d'un éclairage de sécurité et d'une alarme incendie avec système de détection.
- la mise en place d'un éclairage de mise en valeur.
- l'installation du chauffage qui sera généralisée à l'ensemble des salles avec isolation et habillage châtaignier de la charpente de la salle des coiffes.
- le remplacement des huisseries "modernes" des baies et archères, la restauration des portes anciennes, la mise en place de châssis grillagés contre le nichage des pigeons.

A noter que les travaux de sécurité ont été définis en collaboration avec la Commission Communale de Sécurité, les Services Départementaux d'Incendie, les Services Spécialisés du Ministère de la Culture.

Ces travaux importants pourraient être réalisés en plusieurs tranches restant à définir en fonction des financements et en accord avec les différents partenaires, en particulier avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'approuver l'étude préalable établie par Monsieur JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué de solliciter au titre des monuments historiques ou des musées, les subventions les plus élevées possible auprès des différents partenaires, en particulier l'Etat, le Conseil Général.
- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON